

conférence

C
C 89/14-Rev.1
(français seulement)
Novembre 1989

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ROME

Vingt-cinquième session
Rome, 11 - 30 novembre 1989

F

RAPPORT D'ACTIVITE
SUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION
POUR L'INTEGRATION DES FEMMES DANS LE DEVELOPPEMENT

TABLE DES MATIERES

Paragrapnes

I.	<u>RAPPEL HISTORIQUE</u>	
A.	Résolutions 3/87 et 4/87 de la Conférence	1 - 2
B.	Plan d'action pour l'intégration des femmes dans le développement	3 - 11
C.	Recommandations du Conseil	12 - 19
D.	Résolution 1/94 du Conseil	20 - 22
II.	<u>PRIORITES POUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN EN 1989 ET 1990/91</u>	
A.	Priorités de programmation	23 - 32
B.	Priorités administratives	33 - 37
III.	<u>EXAMEN DES MESURES ADMINISTRATIVES PRISES EN VUE DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN ET DES DECISIONS DU CONSEIL</u>	
A.	Sensibilisation et coopération du personnel à l'échelle de l'Organisation	38 - 43
B.	Augmentation du personnel féminin	44 - 45
C.	Mécanismes internes pour l'intégration des femmes dans le développement	46 - 64
	1. Interaction avec les organes directeurs de la FAO	46
	2. Groupe de travail interdivisionnaire sur la participation des femmes au développement (IDGW/WID)	47
	3. Renforcement de l'unité de coordination pour l'intégration des femmes dans le développement (ESHW)	48 - 49
	4. Ressources	50 - 59
	5. Suivi du plan	60 - 64
D.	Relations de travail extérieures	65 - 72

IV.	<u>EXAMEN DES MESURES FONDAMENTALES PRISES EN VUE DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN ET DES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL</u>	
A.	Programme de formation	73 - 83
	1. Objectifs	73
	2. Contenu de la formation et méthodologie	74 - 76
	3. Participants et calendrier	77 - 83
B.	Intégration de la participation des femmes au développement dans les activités de la FAO en 1989 et 1990/91	84 - 104
	1. Formation du personnel de la FAO en matière d'intégration des femmes dans le développement	86
	2. Conseils en matière de politiques aux gouver- nements des Etats Membres	87 - 90
	3. Elaboration et suivi des projets	91 - 94
	4. Réorientation des programmes d'enseignement de l'économie familiale et de l'agriculture	95 - 97
	5. Préparation et promotion de guides et de manuels ayant pour objet l'intégration des femmes dans le développement	98 - 99
	6. Collecte de données, études de recherche, communication et information du public	100 - 102
	7. Education en matière de population et intégration des femmes dans le développement.	103 - 104

I. RAPPEL HISTORIQUE

A. Résolutions 3/87 et 4/87 de la Conférence

1. Le rôle essentiel des femmes dans la production agricole et dans le développement rural a été réaffirmé par la Conférence de la FAO, lors de sa vingt-quatrième session, tenue à Rome en novembre 1987. La Conférence a alors adopté la Résolution 3/87 par laquelle elle a demandé qu'un Plan d'action pour l'intégration des femmes dans le développement soit préparé et soumis au Conseil de la FAO à sa quatre-vingt-quatorzième session, et que soit inclus dans ce plan un programme de formation du personnel sur la façon d'intégrer dans les activités de la FAO les questions relatives à la participation des femmes au développement.

2. En outre, la Conférence a adopté la résolution 4/87 par laquelle elle a prié le Directeur général de convoquer une réunion d'experts en vue d'examiner la manière de mettre en pratique les stratégies d'intégration de la femme dans le développement rural et dans les diverses activités de l'Organisation. Ces experts, réunis en septembre 1988, ont proposé à l'Organisation des exemples de mécanismes institutionnels susceptibles de l'aider à mettre en oeuvre le Plan d'action pour l'intégration des femmes dans le développement.

B. Plan d'action pour l'intégration des femmes dans le développement

3. En conséquence, un Plan d'action pour l'intégration des femmes dans le développement (WID) a été élaboré et présenté à la quatre-vingt-quatorzième session du Conseil de la FAO, en novembre 1988.

4. L'objectif du Plan est de provoquer un changement, afin d'obtenir que dans les domaines relevant de la FAO, les femmes bénéficient de droits et de possibilités égaux à ceux des hommes et que dans leur pays, la société tire le meilleur parti du potentiel qu'elles représentent. A cet effet, les stratégies sont proposées à trois niveaux: a) l'amélioration de la base d'informations sur les femmes dans le développement agricole; b) l'élaboration et la promotion de politiques fondées sur cette connaissance; et c) l'établissement de programmes appropriés.

5. L'essentiel des activités de la FAO doit consister à appuyer les femmes dans leur rôle de productrices dans le secteur agricole, les pêches et les forêts. A cet effet, il faut que les activités futures fassent plus de place aux besoins spécifiques des femmes: activités rémunératrices et libre disposition de leurs revenus, services de vulgarisation et possibilités de formation, et enfin technologies et autres moyens adaptés pour alléger leurs tâches, accroître leur productivité et leur faciliter l'accès aux marchés.

6. Le Plan est essentiellement une charte générale à multiples facettes. Il identifie les mesures à prendre dans quatre domaines: juridique, économique, social et prise des décisions. Dans chacun de ces domaines, il propose une vaste gamme d'activités.

7. Dans le domaine juridique, le Plan demande que des efforts soient faits pour améliorer la législation qui régit l'accès des femmes à la terre, au crédit et aux organisations de développement et coopératives. A cet effet, le Plan prévoit que la FAO donne des avis et fournisse des services de formation aux pays qui souhaitent harmoniser leur législation avec les normes suggérées par divers organes des Nations Unies.

8. Dans le domaine économique, les mesures prévues ont pour objet de renforcer le rôle des femmes dans l'agriculture et l'économie rurale et de maximiser les avantages qu'elles tirent des activités économiques. La FAO doit contribuer à relever le niveau général d'efficacité de l'économie en augmentant la capacité et la productivité des femmes et en élargissant leurs possibilités économiques.

9. Dans le domaine social, les activités doivent tout d'abord viser à améliorer l'accès des femmes rurales à l'éducation à tous les niveaux et à moderniser les programmes de formation et les programmes universitaires en matière d'agriculture et d'économie familiale. L'intégration de considérations démographiques et nutritionnelles et de composantes sociales dans les politiques et les programmes sectoriels devrait également être prévue de façon systématique.

10. Dans le domaine des décisions, les efforts seront concentrés sur l'amélioration de la participation des femmes aux institutions et aux organisations populaires. A ce propos, le Plan prévoit de promouvoir des politiques et programmes spécifiques destinés à former aux fonctions de direction et de gestion les femmes qui occupent des positions clés.

11. Afin de mettre en oeuvre les mesures indiquées dans ces quatre domaines, le Plan d'action de la FAO présente également les instruments et outils nécessaires et les plans préliminaires à établir pour améliorer 1) la collecte et l'utilisation des statistiques et des indicateurs; 2) les types de formation et d'information du public; 3) les interactions avec les autres institutions des Nations Unies et les gouvernements des Etats Membres; 4) la fourniture d'une assistance technique. Il prévoit, en outre, un cadre pour le suivi et l'évaluation finale des activités. L'Annexe II précise les responsabilités attribuées aux diverses unités techniques pour la mise en oeuvre du Plan.

C. Recommandations du Conseil

12. Le Conseil de la FAO, à sa quatre-vingt-quatorzième session, a approuvé, à l'unanimité, le Plan d'action pour l'intégration des femmes dans le développement et décidé qu'il devrait être exécuté progressivement. Toutefois, il a également demandé que le Plan d'action soit soumis à la Conférence pour approbation.

13. Le Conseil a recommandé que la FAO identifie des priorités concrètes et établisse un calendrier des activités pour la mise en oeuvre du Plan d'action. La priorité doit être donnée à la formation du personnel de la FAO pour assurer l'intégration dans les activités de la FAO des problèmes relatifs aux caractéristiques spécifiques de chaque sexe. Il faudra en outre s'attacher à renforcer les liens techniques et institutionnels entre le Programme ordinaire et les projets de terrain, à réorienter les programmes de formation en économie familiale et en agriculture et à rassembler des informations relatives aux questions liées aux caractéristiques spécifiques de chaque sexe.

14. Le Conseil a en outre recommandé qu'une haute priorité soit accordée au renforcement du Service de la promotion des femmes dans la production agricole et le développement rural (ESHW), que toutes les divisions techniques de la FAO participent à cet effort et incluent dans leur programme de travail des activités d'intégration des femmes dans le développement et que des points de convergence ayant des responsabilités bien définies soient désignés dans les divisions techniques appropriées.

15. Le Conseil a déclaré que les gouvernements des Etats Membres devraient veiller à l'intégration pleine et entière des femmes dans leurs programmes de développement. Il a également précisé que la FAO devrait aider les gouvernements des Etats Membres à intégrer les questions concernant la femme dans le développement dans la formulation de leurs politiques, dans les projets de développement et plus particulièrement dans la formation des décideurs. Il a recommandé que l'on favorise l'établissement de points de convergence solides dans les ministères compétents.

16. Dans les pays qui en font la demande, on devrait poursuivre les recherches sur les aspects juridiques de la situation des femmes en ce qu'ils affectent leurs activités de productrices rurales. Le Conseil a aussi souligné la nécessité de développer les possibilités d'emploi pour les femmes rurales, leurs chances de travail avec les groupes et organisations de femmes, et les moyens de faciliter leur accès aux programmes de crédit, à la formation, à la commercialisation et aux services de vulgarisation.

17. Le Conseil a recommandé un renforcement de la collaboration avec les organisations soeurs du système des Nations Unies, les autres organisations internationales, les organismes nationaux et les ONG, ainsi que l'utilisation optimale des données, études, directives et programmes de formation existants en matière de développement agricole et rural.

18. Le Conseil a estimé que le Plan d'action devrait être intégré dans les activités de la FAO et financé par le budget ordinaire, compte dûment tenu des autres aspects importants des grands programmes de la FAO. Toutefois, cela ne devrait pas exclure le recours à des ressources extrabudgétaires. Le Conseil a demandé à la FAO de préparer pour la prochaine session de la Conférence, en tenant compte des vues exprimées pendant ses débats, un document à jour qui aiderait l'Organisation à mieux cerner les domaines d'action avec une estimation des coûts, et notamment une ventilation entre activités à financer sur le budget ordinaire et sur des fonds extrabudgétaires. On a fait valoir en outre qu'il importe de suivre systématiquement les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Plan.

19. Le Conseil a été d'avis que le programme de formation devrait être achevé en 1991 et que le Plan d'action devrait devenir pleinement opérationnel en 1995.

D. Résolution 1/94 du Conseil

20. Le Conseil de la FAO a adopté la résolution 1/94 qui approuve le Plan d'action et a prié instamment le Directeur général de veiller à ce que tous les services concernés entreprennent les tâches définies dans l'Annexe II du Plan et que le personnel de l'Organisation, au Siège et sur le terrain, prenne le plus rapidement possible connaissance de ce programme de mise en oeuvre du Plan d'action.

21. Le Conseil a estimé que, compte tenu des ressources disponibles, priorité devrait être donnée aux activités suivantes: aligner les procédures opérationnelles et administratives de la FAO sur les directives du Plan d'action; élaborer des directives de base à l'intention des divers services qui doivent, tant au Siège que sur le terrain, intervenir dans le cadre du Plan d'action; élaborer un programme de formation basé sur les directives du Plan d'action, pour le personnel du cadre organique de la FAO; adopter les mesures nécessaires pour faciliter l'accès des femmes aux postes du cadre organique, en vue de se rapprocher de la proportion de 30 pour cent des effectifs totaux, objectif fixé par les Nations Unies pour 1995, sans toutefois porter atteinte aux principes de la compétence professionnelle et de la répartition géographique équitable; accomplir des efforts pour encourager la promotion des femmes; désigner, dans chaque service, un point de convergence chargé des questions relatives au rôle des femmes dans le développement; et veiller, en collaboration avec les gouvernements, à ce qu'une analyse des données ventilée par sexe soit incluse dans la sixième enquête mondiale sur l'alimentation des années 1990 et le recensement mondial de l'agriculture de 1990.

22. Dans cette résolution, le Conseil a demandé, en outre, que les principaux Comités de la FAO inscrivent à l'ordre du jour de leurs prochaines sessions un point consacré à l'examen des questions relatives à la participation des femmes au développement. Il a prié les gouvernements de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour assurer l'application du Plan et de présenter des candidatures de femmes qualifiées aux postes vacants de l'Organisation.

II. PRIORITES POUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN EN 1989 ET 1990/91

A. Priorités de programmation

23. Le Plan d'action s'inscrit dans le moyen terme car il couvre trois exercices biennaux. Pour aborder les multiples activités recommandées par le Conseil, des priorités de programmation ont été établies pour l'année préparatoire (1989) et le premier exercice (1990-91); il est présenté ci-dessous. Ces priorités seront par la suite réévaluées en fonction des résultats obtenus et en vue des objectifs à prévoir pour les deux exercices suivants (1992-93 et 1994-95). Les priorités principales identifiées dans ce but sont les suivantes:

- 1) Formation du personnel de la FAO en vue de l'intégration des femmes dans le développement;
- 2) Avis aux gouvernements des Etats Membres en matière de politiques;
- 3) Elaboration et suivi des projets;
- 4) Réorientation des programmes d'enseignement de l'économie familiale et de l'agriculture;
- 5) Préparation et promotion de directives et manuels dans le domaine de l'intégration des femmes dans le développement;
- 6) Collecte de données, recherches, communication et information du public;
- 7) Education en matière de population et intégration des femmes dans le développement.

24. On peut remarquer que ces priorités impliquent la participation conjointe de diverses unités à la conception, à la préparation et à l'exécution de certaines activités prévues. Cette collaboration sera un excellent moyen d'assurer la prise en compte des problèmes relatifs à la participation des femmes au développement dans toutes les activités majeures de la FAO.

25. 1) Formation du personnel de la FAO en vue de l'intégration des femmes dans le développement. Les activités de formation ont pour objet de permettre au personnel de la FAO de mieux comprendre les questions relatives au rôle des femmes dans le développement, d'en tenir compte dans le domaine technique qui les intéresse et d'intégrer les données relatives aux questions liées aux caractéristiques spécifiques de chaque sexe dans la planification des projets et des programmes. Le programme de formation reposera sur différentes méthodes associées, notamment les études de cas à partir de descriptifs de projets fournis par différentes unités techniques de la FAO. Des matériels pédagogiques et des cours seront élaborés spécialement pour cette formation.

26. 2) Avis aux gouvernements des Etats Membres en matière de politiques. L'attitude fondamentale de chaque pays envers les femmes s'exprime dans sa législation et ses politiques nationales, et constitue un facteur décisif pour l'amélioration de la condition des femmes, leur participation à la vie économique et sociale et l'établissement de programmes efficaces pour leur intégration dans le développement. Les avis aux gouvernements des Etats Membres en matière de politiques doivent, pour cette raison, s'inscrire au coeur de l'action de la FAO.

27. Les avis en matière de politiques sont dans certains cas fournis à l'échelon sous-sectoriel et adressés alors à une administration nationale technique, auquel cas ils sont donnés par une unité technique de la FAO et font partie du programme général des politiques de cette unité. Dans d'autres cas, ils sont élaborés dans un contexte multidisciplinaire, et plusieurs unités techniques collaborent alors à la formulation d'une politique de portée plus générale ou d'un programme cadre (par exemple, avis concernant la sécurité alimentaire, les politiques en matière de prix, le développement rural, la planification du secteur agricole, etc.). Il est à prévoir qu'un effort spécial sera requis à ces deux niveaux pour répondre à l'ampleur et à l'urgence de la tâche à accomplir.

28. 3) Elaboration et suivi des projets. Les projets sont l'un des principaux instruments de fourniture d'assistance technique. L'intégration de facteurs prenant en considération les données relatives aux caractéristiques spécifiques à chaque sexe et les problèmes liés à la participation des femmes au développement, à tous les stades de la programmation, de la mise en oeuvre, du suivi et de l'évaluation des projets, mérite une attention particulière. Des progrès peuvent être réalisés dans l'examen systématique des projets dans la filière grâce à l'identification précise des bénéficiaires, la ventilation des données par sexe, l'inclusion d'éléments concernant le rôle des femmes dans le mandat des missions de formulation des projets et/ou de spécialistes femmes en développement (FD) dans les missions, l'analyse prévisionnelle des obstacles à la participation des femmes, etc. La double approche qui consiste d'une part à élaborer des projets ou des composantes concernant spécifiquement les femmes et, d'autre part, à intégrer les femmes dans des projets de portée plus générale sera maintenue. Cependant on s'attachera davantage à encourager la participation des femmes aux activités principales des projets, relatives aux aspects économiques et techniques

de la production agricole, des forêts et des pêches. Le groupe de travail interdivisionnaire sur la participation des femmes au développement (IDGW/WID) ainsi que les points de convergence pour l'intégration des femmes au développement s'occuperont particulièrement des moyens d'introduire les questions relatives à l'intégration des femmes dans le développement à tous les stades des projets.

29. 4) Réorientation des programmes d'enseignement de l'économie familiale et de l'agriculture. Les agents de vulgarisation en économie familiale et en agriculture sont indispensables à la promotion du développement agricole et rural au niveau des villages et au niveau des projets. La réorientation des programmes d'enseignement de l'économie familiale et de l'agriculture dans les institutions de formation est donc un facteur clé du développement. Elle permettra aux vulgarisateurs des deux sexes de dispenser aux populations rurales, et en particulier aux femmes, des conseils et une formation bien adaptés, fondés sur des besoins réels. Le sous-programme sur les femmes dans l'agriculture et le développement rural et le sous-programme sur l'enseignement, la vulgarisation et la formation agricoles assurent la coordination de cette tâche qui implique la participation de nombreuses unités techniques.

30. 5) préparation et promotion de guides et manuels relatifs à l'intégration des femmes dans le développement. Les guides et les manuels sont d'utiles instruments qui aident les responsables, les conseillers et le personnel d'assistance technique aux niveaux national et international à mieux intégrer les questions relatives à la participation des femmes au développement aux stades de l'élaboration, de la mise en oeuvre et de l'évaluation des politiques et programmes. La préparation de tels textes sera spécialement encouragée. On se limitera, dans certains cas, à incorporer des directives relatives à la participation des femmes au développement dans des manuels de base déjà existants, mais il faudra parfois créer de nouvelles méthodes. Une stratégie pour l'utilisation de ces guides sera mise au point à l'intention des équipes de conception, d'exécution, de suivi et d'évaluation des projets.

31. 6) Collecte de données, recherches, communication et information du public. Afin de donner une base solide aux politiques de développement agricole et rural, ainsi qu'à la conception et à l'exécution des programmes et des projets, il est nécessaire de mieux connaître les questions relatives aux caractéristiques spécifiques de chaque sexe et à la participation des femmes au développement. On redoublera d'efforts pour améliorer la base de données relatives aux femmes dans le secteur agricole et pour encourager et exécuter des études sur le rôle des femmes dans l'agriculture et sur leur accès aux services ruraux et à la technologie.

32. 7) Education en matière de population et intégration des femmes dans le développement. Afin d'intégrer dans les projets de développement les problèmes démographiques qui intéressent les femmes lors de la planification et de la programmation du développement agricole et rural, il sera nécessaire de rechercher des approches nouvelles qui intègrent les questions démographiques dans les secteurs techniques clés. Parallèlement, on intégrera des composantes démographiques dans les projets en cours d'exécution et dans les projets dans la filière, dans les activités pilotes relevant de l'agriculture, des pêches et des forêts, dans le

matériel et les ateliers de formation, et dans les modèles et les directives à l'usage des programmeurs de projets. Cette initiative a pour but de créer des projets destinés à améliorer la qualité de la vie et la condition de la femme rurale et de sa famille et en même temps de recueillir au niveau local plus d'informations sur la relation entre les femmes et les facteurs démographiques qui affectent le développement agricole.

B. Priorités administratives

33. Afin d'assurer la mise en oeuvre efficace du Plan, les mesures à prendre dans les secteurs techniques concernés doivent être appuyées par certaines dispositions administratives et opérationnelles. La première condition nécessaire à la bonne exécution du Plan est la sensibilisation du personnel à l'importance et à la priorité qu'il présente, assortie d'un certain contrôle pour assurer que les directives émises aux niveaux général et sectoriel sont respectées.

34. La fourniture de ressources financières présente aussi une grande importance. Le Directeur général a proposé qu'une augmentation budgétaire de 218 000 dollars E.-U. (9 pour cent) soit prévue, pour l'exercice 1990-91, en faveur de ESHW, point de convergence pour l'intégration des femmes dans le développement. En outre, le personnel et d'autres ressources de diverses unités techniques soutiendront les activités en faveur de l'intégration des femmes dans le développement, même si ces apports ne sont pas toujours explicitement mentionnés au niveau des sous-programmes et des programmes. Il est évident que des ressources extrabudgétaires seront nécessaires et qu'il faudra élaborer des propositions spécifiques à cet effet.

35. Un troisième point qui demande l'attention urgente de l'administration est l'augmentation, prévue par le Plan, du nombre de femmes dans le cadre organique. A cet effet, une stratégie visant à intensifier le recrutement des femmes pour le cadre organique et leur avancement, a été élaborée par le Service de planification du recrutement et de formation professionnelle (AFPR).

36. La coordination avec les autres institutions des Nations Unies sera assurée grâce à un certain nombre de mécanismes interinstitutions, parmi lesquels: 1) le Plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne la femme et le développement, dans le cadre duquel la FAO a la responsabilité principale de plusieurs sous-programmes et qui deviendra opérationnel en 1991 pour une période de 5 ans; 2) les réunions interinstitutions sur le rôle des femmes dans le développement organisées tous les ans après la session de la Commission de la condition de la femme; et 3) l'Equipe spéciale sur le développement rural du Comité administratif de coordination (CAC) dans lequel la FAO joue le rôle d'organisation pilote.

37. On trouvera ci-dessous un résumé des activités exécutées en 1989 et de celles proposées pour l'exercice 1990-91 et les exercices suivants, dans tous les secteurs prioritaires.

III. EXAMEN DES MESURES ADMINISTRATIVES PRISES EN VUE DE LA MISE EN
OEUVRE DU PLAN ET DES DECISIONS DU CONSEIL

A. Sensibilisation et coopération du personnel à l'échelle de
l'Organisation

38. Conformément aux recommandations du Conseil et à sa résolution 1/94, on a veillé à ce que le personnel de la FAO, tant au Siège que sur le terrain, ait connaissance du Plan et que tous les services de la FAO le mettent à exécution.

39. Le Directeur général a demandé à tous les départements et à toutes les divisions, au Siège et dans les bureaux régionaux, d'entreprendre l'exécution du Plan dans les domaines de leur compétence. Afin que la mise en application du Plan commence sans retard, le Directeur général a demandé que l'on procède à: a) l'identification du personnel et des autres ressources qui peuvent être affectés au lancement du Plan d'action pour l'intégration des femmes dans le développement en 1989; b) l'inclusion de prévisions pour l'exécution du Plan d'action dans le Programme de travail et budget pour 1990-91, et c) l'identification, en temps utile, des prévisions budgétaires pour les deux exercices suivants.

40. En outre, les Représentants de la FAO et les Représentants du PNUD (dans les pays où la FAO n'est pas représentée) ont pris connaissance du Plan et de la Résolution 1/94 du Conseil, ainsi que de ses recommandations, et ont été priés d'informer les gouvernements des Etats Membres que la FAO était disposée, dans les limites des ressources disponibles, à prendre en considération les demandes d'assistance pour l'application du Plan, notamment en ce qui concerne les activités suivantes: a) formation des décideurs à la manière d'incorporer les questions relatives aux femmes dans les projets de portée générale, b) renforcement des unités de planification des principaux ministères techniques pour la prise en compte des problèmes relatifs à la participation des femmes, c) renforcement ou création, au moyen de missions d'appui, de services destinés à assurer la participation des femmes au développement agricole, et d) organisation de consultations régionales réunissant des femmes qui dirigent des organisations rurales.

41. Le Plan d'action a été largement diffusé au Siège de la FAO et sur le terrain, notamment à toutes les unités techniques et à tous les Représentants de la FAO, pendant et après la quatre-vingt-quatorzième session du Conseil et à l'occasion de réunions, consultations, etc.

42. De plus, le Service de la promotion des femmes dans la production agricole et le développement rural (ESHW) prépare, avec le concours de la Sous-Division de la production du matériel d'information (GIII), une brochure illustrée en anglais, en français et en espagnol qui vise un public plus large, et notamment les institutions donatrices, les administrations publiques, les ONG et les institutions d'enseignement.

43. Une série de séminaires sur les femmes dans l'agriculture a commencé en avril 1989. Depuis lors, une réunion a lieu chaque mois, au cours de laquelle des consultants, des experts de passage et des fonctionnaires de la FAO présentent des recherches, des expériences dans le cadre de projets, et de nouvelles méthodes et théories.

B. Augmentation du personnel féminin

44. La Division du personnel (AFP) a élaboré, en collaboration avec la Division des ressources humaines, des institutions et de la réforme agraire (ESH), une stratégie pour augmenter les possibilités d'accès des femmes aux postes du cadre organique, en vue d'atteindre la proportion de 30 pour cent des postes en 1995, objectif fixé par les Nations Unies, et pour favoriser la promotion des femmes à l'intérieur de l'Organisation, tout en respectant les principes de la valeur professionnelle et de la répartition géographique équitable.

45. Cette stratégie est conçue de la façon suivante:

i. Le Département de l'administration et des finances (AF) appellera, d'une manière plus formelle et systématique, l'attention de tous les chefs de département sur les dispositions de la résolution 1/94 et leur demandera de redoubler d'efforts pour augmenter le pourcentage des femmes dans leur département et de présenter à ce sujet un rapport annuel de situation.

ii. La Division du personnel (AFP) attirera l'attention du Comité de sélection du personnel du cadre organique sur les directives du Directeur général recommandant de choisir une femme lorsque deux candidats également qualifiés, dont l'un est un homme et l'autre une femme, sont retenus, à condition de ne pas porter atteinte au principe de la répartition géographique équitable.

iii. AFP adressera une note aux fonctionnaires servant de points de convergence au sein des divisions pour leur demander d'accorder une attention particulière à toutes les candidatures envoyées par des femmes à des postes de terrain ou des postes de consultants. Le plus grand nombre possible de femmes ayant les qualifications requises sera inscrit dans le fichier des candidatures retenues par la FAO.

iv. Les avis de vacance de poste seront modifiés, de façon à encourager les candidatures féminines, et la liste de destinataires de ces avis sera révisée, de manière à atteindre le plus grand nombre possible de sources connues de recrutement féminin.

v. AFP coopérera avec les représentations permanentes des Etats Membres auprès de la FAO pour identifier des candidates qualifiées.

vi. AFP demandera à DDF et aux divisions techniques et opérationnelles d'attirer l'attention des Représentants de la FAO et des directeurs de projets sur l'importance que revêt le recrutement de femmes ayant les qualifications requises pour pourvoir les postes d'administrateurs et de cadres supérieurs dans leur pays d'affectation.

C. Mécanismes internes pour l'intégration des femmes dans le développement

1. Interaction avec les organes directeurs de la FAO

46. Le Conseil a exprimé le vœu qu'une interaction continue s'instaure entre les organes directeurs et les principaux comités de la FAO au sujet de l'intégration des femmes dans le développement. Pour répondre à ce désir conformément aux directives données par le Conseil, plusieurs comités de la FAO se proposent d'inscrire à leur ordre du jour l'examen des questions soulevées par le rôle des femmes dans les secteurs de leur compétence.

Comité de l'agriculture. Une section du rapport sur l'exécution du Programme de travail pour 1986-88, présenté à la dixième session du Comité de l'agriculture, porte sur "Les femmes dans la production agricole et le développement rural". A sa dixième session, qui s'est tenue en avril/mai 1989, le Comité a décidé d'inscrire l'intégration des femmes dans le développement comme point spécial à l'ordre du jour de sa onzième session.

Comité de la sécurité alimentaire mondiale. A sa quatorzième session, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale a examiné l'effet de l'ajustement sur les femmes et les enfants, dans le cadre général de l'examen des effets des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel sur la sécurité alimentaire. Il examinera le sujet plus vaste des femmes et de la sécurité alimentaire à sa prochaine session, conformément à la résolution 1/94 du Conseil concernant l'exécution du Plan.

Comité des produits. Le document d'information "Action internationale concernant les produits agricoles: faits nouveaux intervenus dans les autres organisations", qui a été examiné à la cinquante-septième session du Comité des produits, étudie certains aspects du rôle des femmes dans le contexte du Plan d'action.

Comité des pêches. Le document "Programmes d'action de la Conférence mondiale sur les pêches de 1984: état d'avancement et priorités futures", examiné à la dixième session du Comité des pêches, souligne l'importance du rôle des femmes dans le domaine des pêches et décrit les activités du Groupe de base des femmes dans les pêches.

Comité des forêts. A sa neuvième session, le Comité des forêts, examinant le thème des "Petites entreprises forestières à l'appui du développement: problèmes et possibilités", a recommandé qu'une attention spéciale soit accordée aux femmes qui travaillent habituellement dans de telles entreprises, afin de leur assurer l'égalité d'accès à la formation, au soutien opérationnel, aux matières premières, au crédit et aux marchés.

2. Groupe de travail interdivisionnaire sur la participation des femmes au développement (IDGW/WID)

47. Le Groupe de travail interdivisionnaire sur la participation des femmes au développement (IDGW/WID), établi en 1976 par le Directeur général, est actuellement renforcé de manière à mieux être en mesure de coordonner la promotion et le suivi de l'exécution du Plan d'action. Des points de

convergence et des groupes de base ont été créés ou vont l'être dans plusieurs divisions ou unités. Ils permettront de mettre au point une orientation et une stratégie communes dans les divisions et seront appelés à intervenir dans les activités multidisciplinaires.

3. Renforcement de l'unité de coordination pour l'intégration des femmes dans le développement (ESHW)

48. La mise en oeuvre du Plan d'action est coordonnée par le Service de la promotion des femmes dans la production agricole et le développement rural (ESHW), avec la participation des divisions et des unités techniques qui doivent incorporer dans leurs programmes de travail les questions relatives à l'intégration des femmes dans le développement.

49. Conformément aux recommandations du Conseil, le Service de la promotion des femmes dans la production agricole et le développement agricole a été renforcé par la nomination de deux nouveaux fonctionnaires aux postes vacants (P5 et P4) qui avaient été bloqués en raison de restrictions budgétaires. Un poste supplémentaire P4 a été proposé pour l'exercice 1990/91; il sera attribué au spécialiste chargé de la formation en matière d'intégration des femmes dans le développement. On procède actuellement avec la plus grande urgence au recrutement pour pourvoir ce poste, car il est nécessaire que ce spécialiste entre en fonctions dès le début de 1990, afin d'entreprendre le programme de formation dont le détail est donné ci-dessous.

4. Ressources

a. Programme ordinaire

50. Le tableau 1 donne une estimation des ressources - y compris le temps de travail du personnel - qui seront nécessaires au Service de la promotion des femmes dans la production agricole et le développement rural (ESHW) pour exécuter le Plan d'action en sept ans (de 1989 à 1995). Il indique les ressources au titre du Programme ordinaire qui sont disponibles en 1989 et celles qui sont proposées pour l'exercice 1990-91, ainsi que les besoins estimatifs de ressources extrabudgétaires. Il est important de noter que les ressources du Programme ordinaire qui figurent dans le tableau sont uniquement celles qui sont allouées à ESHW, à l'exclusion des crédits budgétaires alloués à d'autres divisions ou unités pour des activités intéressant l'intégration des femmes dans le développement. En outre, les montants figurant dans le tableau 1 ne comprennent pas les ressources extrabudgétaires destinées à financer les projets de terrain qui comportent des éléments concernant l'intégration des femmes dans le développement.

51. Le Service de la promotion des femmes dans la production agricole et le développement rural a réorienté ses activités en 1989, pour tenir compte des priorités résumées aux paragraphes précédents. Ces priorités ont également été prises en compte dans le projet de Programme de travail et budget pour l'exercice 1990-91.

52. Les fonds alloués en 1989 à ESHW au titre du Programme ordinaire ont été légèrement augmentés et la répartition de leur utilisation a été ajustée pour mieux tenir compte des priorités d'exécution du Plan. Par exemple, sur un total de 1 272 000 dollars E.-U., environ 279 000 dollars E.-U. ont été affectés au programme de formation, activité prioritaire qui devrait être achevée à la fin de l'exercice 1990-91.

Tableau 1 - Estimation des besoins de l'Unité de coordination pour l'exécution du Plan (en milliers de dollars E.-U.)
RESUME POUR 7 ANS

Elément du Programme Titre	1989		1990-91 (2 ans)		1992-1995 (4 ans)	TOTAL (7 ans)
	Montants inscrits au budget PO	Montants effecti- vement alloués PO	Montants proposés PO	Fonds extra- budgé- taires requis	Estimation indicative des fonds requis, y compris les fonds extrabudgétaires	
Formation relative à l'inté- gration des femmes au dévelop- pement (Siège, Bureaux régio- naux, Représentants de la FAO, bureaux dans les pays)		279	572		360	1 211
Mise au point et suivi des projets	(383)	227	392*	125	1 314	2 058
Politiques et planification du processus d'intégration des femmes dans le dévelop- pement (y compris directives et listes de contrôle)	(284)	142*	425	85	1 323	1 975
Population et développement rural	(12)	91	74		318	483
Relance de l'enseignement de l'économie familiale et de l'agriculture	(264)	177	263	80	720	1 240
Aide aux Gouvernements membres concernant l'inté- gration des femmes dans le développement	(84)	89	383	138	1 262	1 872
Documentation, collecte de données et bases de données, version populaire du Plan		142	265	55	585	1 047
Soutien général, y compris coordination du plan, soutien technique aux autres unités	(228)	125	354	297	1 158	1 934
TOTAL	(1 255)	1 272	2 728	780	7 040	11 820

* Outre les ressources au titre du Programme ordinaire, des fonds extrabudgétaires ont été obtenus pour préparer des directives et des manuels (82 000 dollars E.-U.), et pour financer un poste afin de renforcer la mise au point et le suivi des projets (150 000 dollars E.-U.) - (voir paragraphes 56 et 57).

53. Pour l'exercice 1990-91, le montant alloué à ESHW dans le projet de budget est de 2 728 000 dollars E.-U. Le programme de formation pour le personnel de la FAO, au Siège et dans les Bureaux régionaux, et pour les Représentants de la FAO et leurs collaborateurs, bénéficie d'une allocation de 572 000 dollars E.-U. provenant en totalité du budget ordinaire. Un montant de 780 000 dollars, au titre des ressources extrabudgétaires, sera nécessaire en 1990-91 pour financer les activités de suivi des projets, l'assistance aux gouvernements des Etats Membres, l'élaboration de politiques et de plans concernant l'intégration des femmes dans le développement, la conception de programmes d'enseignement de l'économie familiale, et pour le soutien technique des activités relatives à la participation des femmes au développement menées dans les unités autres que l'unité de coordination.

54. Les fonds nécessaires pour les deux exercices suivants (1992-93 et 1994-95) sont estimés à 7 040 000 dollars E.-U. Les ressources qui seront disponibles au titre du Programme ordinaire en 1992-93 et 1994-95 dépendront évidemment du Programme de travail et budget qui sera approuvé par la Conférence pour ces deux exercices, et elles ne peuvent pas être chiffrées à l'heure actuelle. Cependant, si l'on admet que les ressources du Programme ordinaire seront maintenues en 1992-93 et 1994-95 au même niveau qu'en 1990-91, les besoins de fonds extrabudgétaires pour cette période devraient s'élever à 1 580 000 dollars E.-U. Comme les activités de formation seront alors en diminution, l'attention se portera sur l'élaboration et le suivi des projets, l'assistance aux gouvernements des Etats Membres, les politiques et la planification de l'intégration des femmes dans le développement, et la documentation.

55. Le total des ressources nécessaires à l'unité de coordination pour exécuter le Plan d'action pendant les sept années prévues sera d'environ 11 280 000 dollars E.U., cette somme comprenant à la fois les fonds du budget ordinaire et les fonds extrabudgétaires. En se basant sur l'hypothèse faite au paragraphe précédent, on peut estimer que les fonds alloués au titre du Programme ordinaire pourraient s'élever à 9 460 000 dollars E.-U. et les besoins de fonds extrabudgétaires à 2 360 000 dollars E.-U.

b. Ressources extrabudgétaires

56. Etant donné les nombreux aspects que comporte le Plan, il faudra recourir, pour son exécution, à la fois au budget ordinaire et aux ressources extrabudgétaires. Le Gouvernement norvégien, désireux de soutenir la mise au point de guides et de manuels, a fourni des fonds qui ont été alloués à plusieurs unités techniques pour accélérer la production de ces documents. Des fonds fournis par la Norvège ont également été utilisés en 1989 pour effectuer une enquête au sujet de la base de données de la FAO sur les femmes dans l'agriculture, et pour élaborer un vaste programme visant à améliorer la collecte et l'analyse des données.

57. En outre, le Gouvernement néerlandais, afin de renforcer la création et le suivi des projets, a approuvé un projet permettant de créer un poste de grade P-4 dont le titulaire, basé au Siège, travaillera, avec les unités techniques et le groupe de travail interdivisionnaire IDGW/WID, au soutien et à la coordination de l'intégration des questions relatives aux femmes dans les projets de portée générale. Des négociations avec d'autres donateurs sont en cours pour encourager les initiatives au niveau du terrain en ce qui concerne la formulation des projets et les avis en matière de politiques. Pour contribuer à l'exécution de l'élément prioritaire relatif aux femmes et à la population, le FNUAP a accordé son soutien à des activités de formulation et de suivi de projets.

58. La collaboration avec les unités techniques, instaurée au départ pour assurer l'insertion des éléments relatifs à la participation des femmes au développement dans les activités de ces unités relevant du Programme ordinaire, sera poursuivie d'année en année. Cependant, afin d'aider ces services à exécuter certaines activités (dont quelques-unes sont décrites en détail à la Section IV B), il est nécessaire de recourir à des ressources extrabudgétaires. Cet apport permettra d'accélérer l'exécution des activités concernant la participation des femmes au développement dans l'ensemble de l'Organisation.

59. On peut prévoir que le Plan encouragera les gouvernements des Etats Membres à demander l'aide de la FAO, notamment en vue d'élaborer des projets multidisciplinaires englobant un grand nombre des aspects prioritaires du Plan. Ces demandes devront être satisfaites en faisant appel à des fonds extrabudgétaires.

5. Suivi du Plan

60. Conformément à la résolution 1/94 du Conseil, le présent rapport d'activité a été préparé pour être soumis à l'examen du Conseil en 1989. A partir de 1991, et pour chacune des années suivantes, l'état d'avancement de la mise en oeuvre du Plan sera exposé dans le rapport concernant la suite donnée à la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural (CMRADR) qui sera présenté à la Conférence de la FAO.

61. Le suivi du Plan sera effectué au moyen d'un système de comptes rendus organisé par l'unité de coordination en collaboration avec IDWG/WID, et facilité par un système de codage des projets de la FAO spécifiant les bénéficiaires par sexe. En outre, des systèmes améliorés de collecte permettront de disposer des données ventilées par sexe qui aideront les gouvernements des Etats Membres à évaluer la situation des femmes dans leur pays.

62. Le codage des activités et des projets de la FAO en fonction des avantages qu'ils apportent aux femmes sera poursuivi, aussi bien pour le Programme ordinaire que pour le Programme de terrain. En ce qui concerne le Programme ordinaire, le système automatisé de planification des programmes (PLANSYS) continuera à être utilisé. Pour les activités de terrain, le codage impliquera la participation des unités opérationnelles et du Département du développement. A cet effet, la Division des opérations agricoles propose que soit entrepris, à l'échelle de l'Organisation, un

63. Au niveau des pays, deux catégories principales d'activités sont envisagées: 1) avis aux gouvernements pour les aider à intégrer dans les plans nationaux le concept des "femmes dans le développement" et à prévoir un système de comptes rendus permettant le suivi de cette politique, et 2) mesure de l'impact des projets et des programmes sur la condition des femmes, effectuée par les missions habituelles d'examen, d'évaluation préalable et d'évaluation.

64. En outre, les techniques améliorées de collecte des données, lorsqu'elles seront introduites au niveau des pays, fourniront des données ventilées par sexe sur les éléments suivants: activité et revenu, facteur de promotion (éducation, santé, nutrition), la femme et la famille, la femme et la société. Ces données seront analysées, en même temps que les résultats d'enquêtes et d'activités de recherche, afin d'obtenir une vue générale des problèmes mondiaux et d'aider les gouvernements des Etats Membres à fixer les orientations futures.

D. Relations de travail extérieures

65. Dans le cadre du système des Nations Unies, les réunions interinstitutions sur le rôle des femmes, organisées tous les ans à l'occasion des sessions de la Commission de la condition de la femme, et l'Equipe spéciale sur le développement rural du Comité administratif de coordination sont les mécanismes de coordination de la mise en oeuvre des Stratégies prospectives d'action de Nairobi (NFLS). En 1989, la FAO a participé aux réunions et séminaires suivants: réunion interinstitutions sur le rôle des femmes dans le développement, réunion de l'Equipe spéciale sur le développement rural du Comité administratif de coordination, réunion du Groupe d'experts pour la mise à jour de l'enquête mondiale sur le rôle des femmes dans le développement, trente-troisième réunion de la Commission de la condition de la femme (CSW), et séminaire sur les femmes et le développement rural, tenu au siège de la Division de la promotion de la femme (DAW) à Vienne. La FAO a également participé aux séminaires du FNUAP sur la population, l'environnement et les femmes, à New York, et à la réunion des ONG, à Rome. Elle a, de plus, pris part à des réunions non officielles avec le PNUD et l'Unesco. Le Plan d'action et la liste des priorités ont été présentés à ces institutions.

66. La FAO a participé, avec des institutions soeurs des Nations Unies, à des programmes communs concernant les femmes et le développement, notamment le Plan à moyen terme à l'échelle du système (SWMTP) et la Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes.

67. Au printemps de 1989, le Comité du programme et de la coordination des Nations Unies a examiné une analyse des programmes à l'échelle du système (COPA) portant sur les activités des organisations du système des Nations Unies pour la promotion des femmes. A la FAO, des directives de codage permettant l'identification par sexe des bénéficiaires des activités du programme ordinaire et des programmes de terrain, ont été données à toutes les divisions dans le but d'assurer le suivi qualitatif et quantitatif des priorités intersectorielles. La FAO a communiqué ces informations pour l'analyse interinstitutions (COPA), apparaissant ainsi comme l'une des organisations les plus actives dans le domaine de la promotion de la femme.

68. La FAO veille aussi à assurer la coordination avec le PNUD, l'UNIFEM, l'ONUDI, l'Unesco et les unités du FNUAP concernées par l'intégration de la femme au développement, afin d'identifier les possibilités de coopération (projets, formation) et d'éviter les doubles emplois. Elle fournit, en outre, à l'UNIFEM des conseils techniques sur les projets de terrain de cette organisation au bénéfice des femmes rurales.

69. Aux niveaux régional et national, la FAO s'est efforcée de coordonner ses activités avec celles d'autres organisations et des commissions régionales (formulation conjointe de projets et missions conjointes d'évaluation). Par l'entremise de son Centre d'investissement, elle a apporté un soutien au FIDA pour assurer l'intégration, au stade de la formulation des projets, des problèmes relatifs à la participation.

70. La FAO s'est efforcée, en collaboration avec la Division de la promotion de la femme (DAW), qui est l'unité de coordination des Nations Unies pour les questions concernant la femme, de recueillir auprès de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, des informations qui sont ensuite stockées dans sa base de données. En 1989, la FAO a fourni plusieurs contributions à la DAW: le chapitre sur les femmes dans les systèmes alimentaires et l'agriculture, préparé pour l'Enquête mondiale sur le rôle des femmes dans le développement; une communication sur les femmes dans le développement agricole et rural pour le Séminaire de la DAW sur les femmes rurales; l'examen et l'évaluation de la mise en oeuvre des Stratégies prospectives d'action de Nairobi aux niveaux national, régional et international; un rapport à la Commission de la condition de la femme; une documentation au sujet de l'objectif que la FAO s'est fixé pour augmenter, parmi son personnel, le nombre des femmes fonctionnaires du cadre organique et des grades supérieurs; des informations sur les femmes handicapées.

71. En ce qui concerne les échanges d'informations et de documents, la FAO a fourni en outre une synthèse des apports de 18 institutions/organisations, destinés à l'équipe spéciale du Comité administratif de coordination sur le développement rural, et une communication sur l'impact de l'ajustement structurel sur les femmes rurales, qui a servi de base au rapport sur la Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture (SOFA).

72. Enfin, le Plan d'action a été présenté à deux donateurs importants lors de réunions habituelles d'examen ou de contacts non officiels. D'autres réunions ont été organisées pour mettre les organisations non gouvernementales internationales et locales au courant du Plan et de ses priorités.

IV. EXAMEN DES MESURES FONDAMENTALES PRISES EN VUE DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN ET DES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL

A. Programme de formation

1. Objectifs

73. Ainsi que le stipule la résolution 1/94 du Conseil, le programme de formation prévu pour sensibiliser le personnel de la FAO, tant au Siège que sur le terrain, aux problèmes de l'intégration des femmes dans le développement, est nécessaire pour mettre en oeuvre le Plan. Ces activités de formation sont destinées à doter de personnel de la FAO du savoir-faire et des instruments qui lui serviront à comprendre et à intégrer dans le processus du développement agricole des méthodes de planification différentielles selon les sexes et la prise en compte des problèmes relatifs à la participation des femmes à l'agriculture. Le programme de formation reposera sur l'adaptation du contenu des cours aux besoins des participants.

Il impliquera un temps de préparation pour la mise au point du matériel pédagogique et, ultérieurement, un suivi ou la mise en place de réseaux permettant d'aider les participants à mieux intégrer dans leurs programmes et leurs projets les connaissances qu'ils auront acquises. Le programme de formation sera spécialement conçu pour répondre aux besoins du personnel de la FAO et sera fondé sur deux approches: d'une part, on organisera de nouveaux cours à l'intention du personnel, tant au Siège que dans les bureaux régionaux et les bureaux nationaux, d'autre part, on étudiera la possibilité d'adapter des cours déjà existants en y incorporant, le cas échéant, des paramètres relatifs aux disparités liées au sexe.

2. Contenu de la formation et méthodologie

74. Les cours de formation sur l'intégration des femmes dans le développement présenteront les concepts fondamentaux et les points critiques de la théorie et de la méthodologie de la planification du développement selon les sexes. Ils étudieront les interrelations des divers éléments en cause et fourniront les instruments méthodologiques pour mettre ces enseignements en pratique dans le travail quotidien du personnel. La méthodologie de la planification selon les sexes, expérimentée depuis cinq ans dans différents pays développés ou en développement, sera mise en évidence par des travaux pratiques utilisant des programmes et des projets de développement rural sélectionnés de la FAO.

75. La méthode de l'étude de cas, adaptée aux besoins et aux procédures de chaque institution, semble la plus utilisée par les organisations multilatérales, bilatérales et privées pour la formation dans le domaine de l'intégration des femmes dans le développement. Dans ce contexte, quatre études de cas basées sur des projets de la FAO ont été préparées pour le cours de formation pilote organisé en juin 1989. Elles seront affinées et complétées par d'autres études entre octobre 1989 et avril 1990.

76. Diverses techniques de formation collective seront utilisées, notamment des discussions de groupes, des séances d'information, des travaux pratiques et des lectures. Simultanément, on effectuera des recherches sur d'autres méthodes et techniques concernant les questions et les éléments de l'analyse différentielle selon les sexes. Le Groupe de la formation professionnelle du Service de planification du recrutement et de formation professionnelle (AFPR) collaborera à la mise au point de cette méthodologie.

3. Participants et calendrier

77. Le programme de formation est divisé en trois phases successives. Le Tableau 2 montre l'organisation de ces phases en ce qui concerne l'élaboration des cours, les participations du Siège et des bureaux régionaux et nationaux ainsi que le calendrier des travaux.

78. La première phase - phase de préparation - est déjà achevée. La FAO, avec le concours de trois équipes distinctes et d'un consultant indépendant, a, pour organiser l'ensemble du programme, effectué une évaluation des besoins, élaboré un plan stratégique et un cours de formation pilote, et examiné les cours existants sur l'intégration des femmes dans le

développement. En étudiant les cours de formations organisés dans ce domaine par quelques institutions des Nations Unies, institutions internationales, organisations privées et établissements d'enseignement retenus pour l'enquête, on a pu constater qu'une équipe de deux formateurs est nécessaire pour s'occuper de groupes de vingt participants, lorsque la formation est basée sur des méthodes participatives et s'adresse à des adultes. Un cours pilote a été organisé en juin à l'intention de vingt fonctionnaires du Service de la promotion des femmes dans la production agricole et le développement rural (ESHW) et du Département de l'agriculture (AG), afin de tester la durée, le matériel, les contenus des programmes et les méthodes des cours.

79. La deuxième phase, qui durera de septembre 1989 à avril 1990, sera consacrée à l'élaboration du matériel didactique et des cours. Quatre cours de formation seront organisés, chacun pour 20 participants, soit 80 participations au total. L'un de ces cours donnera une formation spécifique de conseillers pédagogiques spécialisés à certains membres du Groupe de travail interdivisionnaire sur la participation des femmes au développement (IDGW/WID) et aux responsables de points de convergence. Les trois autres sessions s'adresseront à des cadres supérieurs. La durée de ces cours variera selon les nécessités, et de nouvelles études de cas et techniques pédagogiques seront utilisées.

80. A partir de mai 1990 et jusqu'à la fin de l'exercice, la troisième phase, celle de l'exécution du programme de formation, sera entièrement consacrée à la formation des 760 autres fonctionnaires du cadre organique au Siège, ainsi que de quelque 325 fonctionnaires du cadre organique des bureaux régionaux et des bureaux des représentants de la FAO. Les cours de formation auront lieu au Siège de la FAO et dans les bureaux régionaux. Les représentants de la FAO et leur personnel recevront cette formation lorsqu'ils seront de passage au Siège; trois places seront réservées à cet effet dans chacun des cours de formation organisé au Siège en 1990/91.

81. Au cours des deux exercices suivants, la formation sera réservée aux nouveaux fonctionnaires du Siège et des bureaux régionaux, et elle aura lieu au Siège.

82. Afin de mieux intégrer cette formation à la FAO même, une équipe interne de deux fonctionnaires ayant une grande expérience professionnelle en matière de formes et développement et de planification selon les sexes recevra une formation spéciale pour gérer le programme de formation et lui donner une assistance technique. Ces deux fonctionnaires seront, en outre, épaulés par des consultants extérieurs et contribueront à l'élaboration du programme et en assureront la continuité. Deux spécialistes de la formation seront recrutés en 1990/91. L'un d'entre eux sera nommé au nouveau poste P-4 qui a été réservé à cet effet pour l'exercice. Les fonds pour le deuxième spécialiste et le personnel de soutien proviendront des allocations du Programme ordinaire pour ESHW. Ces deux fonctionnaires seront aidés, selon les besoins, par des spécialistes de la FAO ou de l'extérieur.

83. Par ailleurs, à la fin de 1989, le Groupe du perfectionnement du personnel de l'AFPR révisera, en collaboration avec ESHW, le cours de formulation des projets, afin d'y intégrer des données relatives aux caractéristiques spécifiques de chaque sexe. Il s'attachera en outre à restructurer la session consacrée aux femmes dans le développement, qui est un élément permanent des sessions d'information/formation à l'intention des directeurs nationaux de projets organisées plusieurs fois par an.

Tableau 2 PROGRAMME DE FORMATION DU PERSONNEL DE LA FAO EN VUE DE L'INTEGRATION DES FEMMES DANS LE DEVELOPPEMENT

Titre du cours	Origine des participants	Nombre de		Date	Observations
		Cours	Participants		
Première phase: Préparation (achevée)					
A. Evaluation des besoins de formation				déc.88 à juin 89	
B. Examen de la formation en matière d'intégration des femmes dans le développement				déc.88 à avril 89	
C. Stratégies mises en place pour la formation				mai 1989	Bilan de la situation
D. Formation pilote	ESHW AG	1	5 15	janv./ mai 1989 juin 89	1,5 jours - Evaluation des moyens et méthodes de planification selon les sexes
Deuxième phase: Elaboration du matériel didactique et des cours					
A. Mise au point du matériel didactique				oct.89 à avril 90 oct.89	
B. Formation des formateurs et des conseillers pédagogiques spécialisés	IDWG/WID- fonctionnaires et points de convergence	1	20	oct.89	Conseillers pédagogiques spécialisés pour appuyer les formateurs: méthodes de formation axées sur l'intégration des femmes dans le développement
C. Formation sur la planification selon les sexes	Personnel de la FAO au Siège	3	60	déc.89 à avril 90	Durées variables et thèmes techniques divers correspondant à certains domaines de compétence de la FAO
Troisième phase: mise en oeuvre/programmes de formation					
A. Formation du personnel de la FAO au Siège	Personnel du Siège et Représentants de la FAO, et chargés de programmes des bureaux de terrain de la FAO	4 par mois pendant 12 mois	907 au total (760 fonctionnaires du Siège, et 147 re- présentants de la FAO ou chargés de prog. des bureaux de terrain)	mai 90 à déc. 91 mai 90 à déc. 91	Groupes mixtes de 20 personnes, dont environ 17 fonctionnaires du Siège et 3 des Bureaux de terrain de la FAO, y compris les Représentants de la FAO. Le programme de formation sera mené pendant 8 mois par an
B. Formation dans diverses régions	Personnel du Bureau rég. pour l'Amérique latine et les Caraïbes (RIAC)	2	48	juil.90	Pendant une partie des 4 mois restants de l'année
	Personnel du Bureau rég. pour l'Asie et le Pacifique (RAPA)	2	40	nov. à déc.90	
	Personnel du Bureau rég. pour l'Afrique (RAFR)	2	49	juil.91	
	Personnel de la Division mixte de l'agriculture CEA/FAO (JAFRA)	1	18	juil.91	
	Personnel du Bureau rég. pour le Proche-Orient (RNEA)	1	20	nov. à déc.91	
	Total		175		

B. Intégration de la participation des femmes au développement dans les activités majeures de la FAO en 1989 et 1990/91

84. L'Annexe II du Plan d'action indique dans quels domaines les différentes unités techniques de la FAO pourraient assumer la responsabilité principale de l'exécution des activités des quatre sphères d'action du Plan, ou tout au moins y coopérer. Elle donne un aperçu des programmes et projets des unités techniques en cours d'exécution ou de programmation. L'Annexe II a été préparée à titre indicatif pour donner une idée d'ensemble de la participation potentielle des unités techniques à l'exécution du Plan. Il faut souligner que, sans les données plus précises sur l'analyse différentielle et la planification selon les sexes acquises pendant la formation, les activités signalées seront parfois incomplètes et sujettes à révision. Néanmoins, les informations dont on dispose au sujet de la collaboration - déjà effective ou potentielle - des services techniques de la FAO montrent bien l'intérêt que l'Organisation dans son ensemble manifeste à l'égard du Plan d'action pour l'intégration des femmes dans le développement. Et il faut s'attendre à ce que, après la formation, de nouvelles propositions plus conformes au cadre général de l'Annexe II soient présentées.

85. Les paragraphes qui suivent donnent une vue des activités poursuivies par les unités techniques dans le cadre du Plan d'action; ces activités sont classées selon les priorités définies à la Section II.

1. Formation du personnel de la FAO en matière d'intégration des femmes dans le développement

86. Se reporter à la Section IV.A ci-dessus pour la description complète du programme de formation.

2. Conseils en matière de politiques aux gouvernements des Etats Membres

87. a. CONDITION JURIDIQUE DE LA FEMME

- Aider les gouvernements des Etats Membres, à leur demande, à amender leur législation agraire pour se conformer aux directives de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (LEG - Bureau juridique 1990/91).

88. b. SPHERE ECONOMIQUE

- Adopter des politiques laitières en faveur des organisations de petits producteurs qui soutiennent les femmes (AGAM - Service de la viande et du secteur laitier 1989; 1990/91).

- En collaboration avec les représentants de la FAO, aider les gouvernements des Etats Membres, sur leur demande, à tenir compte des facteurs liés à la participation des femmes au développement dans la formulation des politiques et des projets de développement, en se fondant sur l'avis des unités techniques (ESHW - Service de la promotion des femmes dans la production agricole 1989 et années suivantes).

- Intégrer les questions liées à la participation des femmes au développement dans deux initiatives visant à assister et à conseiller les pays en développement qui en font la demande: a) au sujet de leurs politiques et programmes en matière de sécurité alimentaire et b) pour la conception et l'application de politiques concernant des produits déterminés (ESC - Division des produits et du commerce international 1989, 1990/91).

- Accorder une attention spéciale aux problèmes liés aux caractéristiques spécifiques de chaque sexe dans l'élaboration des politiques nationales d'alimentation et de nutrition; préparer un document politique de base sur l'ajustement économique et les femmes (ESNA - Service de la planification de l'analyse et de l'évaluation nutritionnelle 1990/91).

- Proposer un programme d'assistance technique aux ministères de la planification, de l'agriculture et du développement rural, pour établir et renforcer les unités s'occupant d'intégrer les femmes dans le développement (ESHW) - Service de la promotion des femmes dans la production agricole et le développement rural 1990/91).

- Accorder une plus grande attention aux caractéristiques spécifiques de chaque sexe dans les plans sectoriels préparés en collaboration avec les gouvernements et réviser les scénarios de politiques inclus dans les modèles informatisés utilisés dans la planification de façon à insérer des indicateurs permettant la ventilation par sexe; intégrer les questions relatives aux caractéristiques selon les sexes dans les programmes de formation destinés aux services nationaux de planification (ESP - Division de l'analyse des politiques 1990/91).

- Conformément à la Stratégie d'aménagement et de développement des pêches approuvée en 1984 par la Conférence mondiale sur les pêches, continuer à mettre l'accent sur l'intégration des femmes dans l'aquaculture, l'utilisation et la commercialisation du poisson, la production halieutique, le développement des pêches artisanales, et la contribution de la pêche à la lutte contre la malnutrition (FI - Département des pêches, 1989, 1990/91).

- En conformité avec le Plan d'action forestier tropical, s'assurer que les questions intéressant les femmes sont prises en compte dans les stratégies forestières nationales (FO - Département des forêts 1989; 1990/91). Un document général sur les femmes et les problèmes forestiers a été publié et diffusé en 1989.

- En collaboration avec le Service de la promotion des femmes dans la production agricole et le développement (ESHW), préparer une version simplifiée du Plan d'action pour l'intégration des femmes dans le développement. Cette publication a pour objet de rendre la politique générale de l'intégration des femmes dans le développement plus accessible aux planificateurs, aux responsables politiques et au grand public (GII - Division de l'information, parution prévue en 1989).

89. c. SPHERE SOCIALE

- Mettre en place une stratégie visant à augmenter le personnel féminin de la FAO (se reporter à la Section II.B ci-dessus) (AFP - Division du personnel 1989 et années suivantes).

- Collaborer avec le Service de la promotion des femmes dans la production agricole et le développement rural (ESHW) pour conseiller les gouvernements des Etats Membres et les autres divisions techniques sur les problèmes de population en relation avec le rôle des femmes (ESDP - Programme de population 1989; 1990/91).

- Préparer, en collaboration avec ESHW, un projet de programme de formation à l'intention des consultants en matière d'analyse des données sociales ventilées par sexe (DDC - Centre d'investissement 1990/91).

90. d. SPHERE DES DECISIONS

- Accorder une attention particulière à la situation des femmes dans l'aide fournie aux gouvernements en ce qui concerne les organisations populaires, les coopératives et les autres groupes ruraux (ESHA - Service de l'analyse et de l'organisation du développement rural 1989; 1990/91).

3. Elaboration et suivi des projets

91. a. CONDITION JURIDIQUE DE LA FEMME

- Aider les gouvernements, au moyen d'un projet-cadre, à promouvoir le droit des femmes aux ressources et aux services (LEG - Bureau juridique 1990/91).

92. b. SPHERE ECONOMIQUE

- Poursuivre la planification et la mise en oeuvre d'activités intégrées de développement laitier à l'intention des petits producteurs laitiers, y compris des activités et des projets spécifiquement conçus pour des groupes de femmes s'occupant de production laitière (AGAM - Service de la viande et du secteur laitier 1989; 1990/91).

- Mettre sur pied des projets pilotes de petit élevage en Afrique et en Asie, par l'intermédiaire des ONG (AGAP - Service de la production animale 1990/91).

- Promouvoir les technologies utilisant des sources d'énergie (transformation des produits alimentaires, approvisionnement en eau et en combustible) pour alléger les tâches des femmes (AGS - Division des services agricoles; AGL - Division de la mise en valeur des terres et des eaux, et FO - Département des forêts 1989 et 1990/91).

- Faire participer les femmes d'une manière concrète aux programmes concernant les engrais, en facilitant leur accès aux intrants, au crédit, aux essais et aux démonstrations. Impliquer les femmes dans des projets intégrés de nutrition des plantes s'appliquant aux jardins familiaux au Lesotho, en Gambie et en Tanzanie, ainsi que dans des programmes destinés aux magasiniers des centres de services agricoles au Rwanda, en Ethiopie et en Bolivie (AGLF - Service des engrais et de la nutrition des plantes 1990/91); apporter un soutien à des groupes locaux de femmes en utilisant des fonds provenant de la vente d'engrais fournis dans le cadre du Programme international d'approvisionnement en engrais (AGLF 1990/91).

- Faire participer les femmes à des activités de conservation des sols, notamment la plantation d'arbres et la construction de terrasses en Ethiopie et au Lesotho (AGLS - Service des sols - ressources, aménagement et conservation 1989).

- Fournir un soutien permanent aux femmes participant à des projets d'irrigation, notamment en Tanzanie, et préparer du matériel d'information pour transmettre à d'autres pays d'Afrique l'expérience acquise dans le cadre de ces projets (AGLW - Service des eaux - ressources, mise en valeur et aménagement 1989, 1990/91).

- Poursuivre le processus d'assistance et de coopération engagé pour procéder au codage des projets spécifiant le bénéficiaire par sexe. (AGO - Division des opérations agricoles 1990/91). Consacrer un chapitre spécial aux mesures et projets relatifs à l'intégration des femmes dans le développement, dans l'examen et l'évaluation effectués annuellement par la Division des opérations agricoles (1990 et années suivantes).

- Concevoir des éléments spécifiques de programmes pour les inclure dans des projets de terrain visant plus particulièrement des bénéficiaires femmes (AGP - Division de la production végétale et de la protection des plantes 1990/91). Favoriser la participation des femmes à des projets de jardins familiaux et scolaires et encourager les entreprises commerciales viables, notamment les programmes de maraîchage pour la production de fleurs, de plantes aromatiques, d'épices, de plantes médicinales et oléagineuses, activités génératrices de revenus pour les femmes (AGP, 1989).

- Proposer des conseils sur des projets de petites entreprises ou industries qui conviennent aux femmes aussi bien qu'aux hommes, notamment l'amélioration des farines locales, l'apiculture, la sériciculture, le traitement des cuirs et des peaux, et la transformation des fibres naturelles et des sous-produits animaux; introduire des techniques et de l'équipement destinés à économiser le travail humain et l'énergie (AGS - Division des services agricoles 1989; 1990/91).

- Examiner tous les projets générateurs de revenus basés sur l'agriculture qui s'adressent aux femmes rurales, afin d'évaluer leurs aspects commerciaux (AGSM - Service de la commercialisation et du crédit 1989). Améliorer les services de commercialisation à l'intention des horticultrices au Népal, au Swaziland, en Gambie et dans les Antilles orientales; travailler à des projets concernant les banques rurales afin de sensibiliser ces établissements aux problèmes de l'intégration des femmes dans le développement; et, dans les cas où il n'existe pas d'institutions financières traditionnelles, identifier d'autres possibilités de crédit pour les agricultrices, notamment l'intégration des facilités de crédit dans des activités productives ou l'utilisation de modes traditionnels de crédit non institutionnel (1989, 1990/91). Poursuivre les projets d'amélioration des marchés dans les Caraïbes afin d'aménager de meilleures infrastructures qui facilitent la vente des produits par les femmes sur les marchés, et réactiver les ateliers de vulgarisation de la commercialisation à l'intention des femmes dans plusieurs régions (1990/91).

- Mettre l'accent sur la prise en compte des problèmes relatifs à la participation des femmes aux projets sur les systèmes d'exploitation agricole (AGSP - Service de la gestion des exploitations et de l'économie de la production 1989; 1990/91).

- Incorporer les questions relatives à la participation des femmes au développement dans la formulation et la création des projets (DDA - Campagne mondiale contre la faim, 1990 et années suivantes).

- Poursuivre l'inclusion de données ventilées par sexe dans les projets d'investissement élaborés pour le FIDA et d'autres institutions internationales de financement (DDC - Centre d'investissement, 1989 et années suivantes); créer, au titre du Programme ordinaire, un poste dont le titulaire sera désigné comme point de convergence pour certains problèmes, notamment le rôle des femmes dans le développement (1989).

- Poursuivre l'inclusion des éléments liés à la participation des femmes au développement dans les programmes et projets concernant les produits au niveau des pays; déjà, plusieurs de ces projets tiennent compte de la situation et des intérêts des femmes (ESC - Division des produits et du commerce international 1989, 1990/91).

- Intégrer les questions relatives à la participation des femmes au développement dans les projets ayant pour objectif la promotion de la participation populaire, les coopératives et d'autres organisations communautaires rurales (ESHA - Service de l'analyse et de l'organisation du développement rural 1989; 1990/91).

- Intégrer les questions relatives aux caractéristiques spécifiques de chaque sexe et à la nutrition dans les projets du Département des pêches et du Département des forêts, notamment en organisant des ateliers nationaux; renforcer au niveau national, par des cours de formation, la capacité des planificateurs de l'agriculture et du développement d'intégrer des objectifs nutritionnels et des considérations relatives aux caractéristiques spécifiques de chaque sexe, dans les processus de planification (ESNA - Service de la planification, de l'analyse et de l'évaluation nutritionnelle 1989; 1990/91).

- Poursuivre l'examen régulier des projets dans la filière et des suggestions du Groupe de base sur les femmes dans les pêches, afin d'incorporer dans ces propositions les concepts de l'intégration des femmes dans le développement (FI - Département des pêches 1989; 1990/91). Concevoir des projets identifiant des stratégies pour favoriser la participation des femmes aux communautés de pêche artisanale au Chili et au Pérou (FI et ESHA 1989). Organiser un atelier sur le rôle, les difficultés et les perspectives de la participation des femmes au développement des pêches (FI 1990/91).

- Formuler deux projets: le premier, de portée mondiale, visant à promouvoir et à encourager les activités féminines portant sur les produits forestiers autres que le bois, en vue d'augmenter la part des revenus allant aux femmes, et le second, situé en Amérique latine, portant principalement sur les systèmes améliorés d'utilisation du bois comme source d'énergie, afin de favoriser les industries forestières employant des femmes (FO - Département des forêts 1989).

93. c. SPHERE SOCIALE

- Admettre des femmes dans les cours de formation pour la vente au détail d'engrais, de semences, etc., en Indonésie, à Sri Lanka et en Thaïlande (AGLF - Service des engrais et de la nutrition des plantes 1989).

- Améliorer le matériel didactique à l'intention des femmes et augmenter leurs chances d'éducation, notamment par la présentation de stagiaires femmes pour les cours de formation; créer des bourses d'études pour les femmes au niveau de la maîtrise en sciences dans diverses disciplines relatives à la production végétale et de la protection des plantes 1990/91).

- Coopérer avec d'autres organisations à l'amélioration des techniques de transformation des produits alimentaires et de leur transfert dans le cadre de la CTPD, pour aider de petites entreprises rurales employant principalement des femmes (AGSI - Service des industries alimentaires et agricoles 1989 et années suivantes).

- Aider les femmes à conserver les ressources naturelles et l'environnement et à prendre des initiatives pour permettre l'utilisation durable des ressources de base (AGR - Division du développement de la recherche et de la technologie 1990/91).

- Prévoir des programmes de formation à l'intention des agents de développement en Asie du Sud, dont beaucoup sont des femmes (DDA - Campagne mondiale contre la faim 1989; 1990/91), ainsi que des ateliers sur les femmes et le développement; établir un réseau sur les femmes et les médias et organiser des consultations pour appuyer les activités de groupes féminins (DDA 1990/91).

- Faciliter l'inscription des femmes aux cours de formation agricole, en collaboration avec ESHW (ESHE - Service de l'éducation et de la vulgarisation agricole 1990/91). Organiser des séminaires de formation en Afrique francophone et anglophone, axés sur l'amélioration des activités de vulgarisation en faveur des femmes (1989; 1990/91); une initiative semblable est prévue en Amérique latine en 1990/91. En collaboration avec ESHW, revoir les programmes de formation dans deux régions afin d'y inclure les concepts relatifs à l'intégration des femmes dans le développement (ESHE 1990/91).

- Examiner l'accès des femmes à la terre en ce qui concerne leurs possibilités d'obtenir du crédit et de disposer ainsi de capitaux d'investissement pour produire, transporter et commercialiser leurs produits (ESHL - Service de la réforme et de la colonisation agraires 1990/91). Les projets de questionnaires qui sont préparés actuellement pour les commissions agraires nationales, avec la collaboration de la Division de la statistique (ESS) comporteront des éléments attirant l'attention sur l'accès des femmes à la terre (ESH 1989).

- Associer l'éducation nutritionnelle et d'autres interventions dans le domaine de la nutrition à des projets de développement agricole et rural afin d'améliorer la situation nutritionnelle des populations et de prévenir la malnutrition et les maladies de carence. Le cas échéant, ces interventions répondront spécialement aux besoins des femmes et des enfants, qui sont les groupes à plus haut risque (ESN - Division des politiques alimentaires et de la nutrition 1989, 1990/91).

- Poursuivre, dans le cadre des programmes régionaux en Afrique et en Asie concernant la pêche et les petites industries connexes, des activités de formation, destinées aux femmes, en matière de crédit, participation populaire, enseignement et santé (FI - Département des pêches 1989; 1990/91).

- Poursuivre la formation des femmes en matière d'entretien des pépinières, plantation d'arbres, collecte et commercialisation des produits ligneux (FO - Département des forêts 1989; 1990/91).

- En collaboration avec le service ESHW, développer dans plusieurs régions les capacités nationales d'utilisation des médias et des techniques de communication, afin d'informer, de motiver et de former des femmes, en particulier au niveau local; accorder une attention spéciale à la production et à l'utilisation d'un matériel pédagogique audiovisuel (GIIS, Sous-Division de la communication au service du développement 1990/91).

94. d. SPHERE DES DECISIONS

- Inclure dans des enquêtes sur la gestion des exploitations agricoles, des études sur les ménages mettant en relief le rôle des femmes dans les travaux agricoles et domestiques (AGSP - Service de la gestion des exploitations et de l'économie de production 1990/91).

- Veiller à ce que l'organisation de groupes féminins soit considérée comme un élément important et régulier de nombreux projets (DDC - Centre d'investissement 1989; 1990/91).

- Faciliter l'accès aux services des organisations de groupes féminins et de coopératives (ESHA - Service de l'analyse et de l'organisation du développement rural, en collaboration avec ESHW 1989; 1990/91).

4. Réorientation des programmes d'enseignement de l'économie familiale et de l'agriculture

95. b. SPHERE ECONOMIQUE

- Réorienter les systèmes de vulgarisation de façon à y inclure les questions concernant le rôle des femmes dans le développement; produire du matériel didactique (ESHE et ESHW 1989; 1990/91).

96. c. SPHERE SOCIALE

- Aider les gouvernements des Etats Membres à mener à bien des programmes de formation en cours d'emploi et à réviser les programmes des établissements de formation professionnelle et de niveau supérieur pour introduire le concept de la participation des femmes au développement dans l'enseignement de l'économie familiale et de l'agriculture (ESHW - Service de la promotion des femmes dans la production agricole, en collaboration avec ESHE - Service de l'enseignement et de la vulgarisation agricoles 1989; 1990/91).

- Offrir, en cours d'emploi, une formation nutritionnelle qui tienne compte du rôle et des problèmes des femmes, au personnel de terrain appartenant à des institutions publiques et au personnel enseignant des collèges et universités agricoles (ESNP - Service des programmes nutritionnels 1989; 1990/91). Assister techniquement des activités de formation nutritionnelle à l'intention des femmes au Honduras et en Colombie (ESNP 1989). Donner une formation aux femmes qui vendent de la nourriture dans les rues (ESNS - Service de la qualité des aliments et des normes alimentaires 1990/91).

97. d. SPHERE DES DECISIONS

- Préparer du matériel pédagogique pour former des groupes de femmes à la gestion d'activités génératrices de revenus (ESHW - Service de la promotion des femmes dans la production agricole et le développement rural 1989; 1990/91); préparer des documents relatifs à l'impact des nouvelles technologies sur les répartitions des tâches, l'utilisation des ressources et la prise de décisions dans les ménages (1990/91).

5. Préparation et promotion de guides et de manuels ayant pour objet l'intégration des femmes dans le développement

98. b. SPHERE ECONOMIQUE

- En se basant sur des méthodologies mises au point dans le cadre de projets pilotes exécutés en Gambie et en Tanzanie, préparer des guides pour l'utilisation des engrais par des groupes de femmes (AGLF - Service des engrais et de la nutrition des plantes 1990/91).

- Elaborer des manuels très simples de formation en irrigation qui tiennent compte des problèmes spécifiques des femmes (AGLW - Service des eaux - ressources, mise en valeur et aménagement 1989).

- En collaboration avec le Service de la promotion des femmes dans la production agricole et le développement rural (ESHW), préparer des guides pour la participation des femmes à l'horticulture, à la sélection des semences, à la lutte intégrée contre les ennemis des cultures, à l'élevage, etc. (AGO - Division des opérations agricoles; AGA - Division de la production et de la santé animales; AGP - Division de la production végétale et de la protection des plantes; AGS - Division des services agricoles 1990/91).

- Publier un manuel technique sur les technologies pour la culture des champignons à petite échelle dans les pays tropicaux et subtropicaux qui intéressent particulièrement les femmes et les groupes de femmes (AGP - Division de la production végétale et de la protection des plantes 1989); préparer un document technique sur les femmes dans l'horticulture (AGP 1990/91).

- Préparer des brochures et des manuels pratiques sur les technologies traditionnelles améliorées utilisées par les femmes dans les petites entreprises rurales (AGSI - Service des industries alimentaires et agricoles 1990/91).

- Publier des guides sur l'analyse différentielle selon les sexes (partie intégrante des "Notes d'information sur le rôle de l'analyse sociologique dans les activités du Centre d'investissement") pour le FIDA (DDC - Centre d'investissement 1989).

- Collaborer avec le Service ESHW pour élaborer des guides normalisés visant à assurer la prise en considération des caractéristiques spécifiques à chaque sexe dans l'examen des projets et dans les instructions données aux missions de formulation de programmes par pays et de projets (DDF - Division du développement des programmes de terrain 1990). DDF se propose également d'utiliser les listes de contrôle existantes, telles quelles ou modifiées, pour veiller à ce que les questions relatives à l'intégration des femmes dans le développement soient prises en compte à tous les stades des projets (1989 et années suivantes).

- Préparer un manuel sur les ressources en énergie humaine nécessaires pour intégrer les questions concernant le rôle des femmes dans la planification alimentaire et nutritionnelle (ESN - Division des politiques alimentaires et de la nutrition 1990/91).

- Publier des guides sur les indicateurs socio-économiques pour le suivi et l'évaluation de la réforme agraire et du développement rural ("Guidelines on socio-economic indicators for monitoring and evaluating agrarian reform and rural development") qui mettent l'accent sur les problèmes des femmes (collaboration entre ESS - Division de la statistique, et ESH - Division des ressources humaines 1989).

- Pour donner suite aux guides sur les femmes dans les pêches, préparées en 1988, terminer les recherches et études de base pour les différents continents à la lumière des enseignements tirés de l'application de ces guides (FI - Département des pêches à partir de 1990).

- Elaborer des guides à l'usage des responsables de la conception et de l'exécution des projets pour intégrer les questions concernant les femmes dans le développement dans les activités forestières (1989 et années suivantes); intégrer des éléments de nutrition dans les projets forestiers (FO - Département des forêts, publié en 1989); préparer une documentation utile à l'élaboration de projets visant à faire participer des femmes à des activités de vulgarisation, à les faire accéder à l'emploi, au travail avec des groupes féminins, et à identifier les problèmes féminins (FO 1990/91).

99. c. SPHERE SOCIALE

- Préparer, en collaboration avec ESHW, des guides en matière de population sur la participation des femmes au développement et sur l'éducation (ESDP - Programme de population, et ESHW - Service de la promotion des femmes dans la production agricole 1990).

6. Collecte de données, études de recherche, communication et information du public

100. a. CONDITION JURIDIQUE

- Examiner des études de cas visant à identifier les problèmes juridiques qui entravent la participation des femmes au développement rural; étudier les règles juridiques et l'accès de femmes aux ressources en Amérique latine et en Afrique (LEG - Bureau juridique 1989/90).

101. b. SPHERE ECONOMIQUE

- En collaboration avec les institutions chargées du développement national dans les pays en développement, préparer une étude sur les femmes rurales et l'utilisation des engrais, qui sera soumise à la Commission des engrais à sa session de 1990; produire un film vidéo sur des blocs de démonstration organisés en Gambie pour enseigner aux femmes l'usage des engrais (AGLF - Service des engrais et de la nutrition des plantes 1990). Exécuter et analyser des études de cas sur le rôle des femmes dans l'agriculture irriguée dans quatre pays d'Afrique du Sud-Est, et intégrer les résultats de ces études dans des projets en cours ou en préparation comportant des activités d'irrigation (conjointement AGLW - Service des eaux - ressources, mise en oeuvre et aménagement, et ESHW - Service de la promotion des femmes dans la production agricole 1989; 1990/91).

- Mettre l'accent sur l'importance des femmes dans les études relatives à l'environnement, au bois de feu, aux combustibles de la biomasse et aux autres formes d'énergie rurale (AGR - Division du développement de la recherche et de la technologie 1990/91). Examiner la recherche et la technologie par rapport au rôle des femmes en tant que productrices agricoles (1989 et années suivantes).

- Indiquer dans les manuels de la FAO sur les données des exploitations agricoles, l'incidence des caractéristiques spécifiques à chaque sexe sur la répartition des tâches, l'accès aux ressources et les prises de décisions dans les ménages ruraux (AGSP - Service de la gestion des exploitations et de l'économie de la production 1989; 1990/91).

- Effectuer une étude sur la vente d'aliments dans les rues, en général assurée par des femmes, au Nigéria (ESNP - Service des programmes nutritionnels 1990).

- Etablir une base de données sur les femmes dans l'agriculture en 1989 (ESS - Division de la statistique, en collaboration avec le service ESHW). Préparer un manuel pour la collecte des statistiques sur les femmes dans l'agriculture (ESS), en collaboration avec la Division de l'analyse des politique (ESP). Organiser deux centres de formation nationaux et mettre au point un logiciel pour les programmes d'intégration des femmes dans le développement (1990/91). Travailler en collaboration avec les gouvernements des Etats Membres à la ventilation de l'ensemble des données par sexe en vue du Recensement mondial de l'agriculture 1990.

- Entreprendre un programme pilote sur les bases de données, en vue d'analyser le rôle des hommes et des femmes dans l'agriculture, ainsi que des publications, de l'évaluation des besoins par pays et des modèles d'études de base (ESDP - Groupe des programmes de population 1990/91).

- Effectuer des études de cas sur les femmes et les exploitations agricoles par région (ESHW - Service de la promotion de la femme dans la production agricole 1989).

- Analyser les changements technologiques intervenus dans la transformation des produits agricoles et leur impact sur l'emploi des femmes en Asie (1989); effectuer des enquêtes complémentaires sur le terrain en 1990/91 (ESHA - Service de l'analyse et de l'organisation du développement rural).

- Mettre à jour la bibliographie sur la femme dans les pêches et produire des publications et du matériel audiovisuel pour informer le personnel et le sensibiliser au concept de l'intégration des femmes dans le développement (FI - Département des pêches 1989; 1990/91).

- Préparer des études de cas/films fixes basées sur des projets qui ont réussi à surmonter les obstacles à la participation des femmes aux activités forestières, au Soudan, en Inde, au Népal, au Pérou, en Thaïlande, etc.; terminer un manuel sur l'intégration des femmes dans les activités forestières (FO - Département des forêts 1989; 1990/91).

- Préparer, en collaboration avec ESHW, des projets d'information, d'éducation et de communication sur la population, dont les femmes seront les principales bénéficiaires (GII - Division de l'information 1989 et années suivantes).

- Encourager la poursuite de la collecte et de la diffusion de l'information sur les femmes dans le développement agricole, dans le cadre d'AGRIS et CARIS (le centre de coordination d'AGRIS et de CARIS est GIL; ESHW et les membres d'AGRIS/CARIS dans le monde entier, 1989 et années suivantes); publier des bibliographies sur l'intégration des femmes dans le développement, extraites de la base de données des documents de la FAO (1989) et d'AGRIS (1990); procéder à la diffusion ciblée d'un profil AGRIS bi-mensuel sur les femmes dans le développement (1989; 1990/91).

102. c. SPHERE SOCIALE

- Mettre en lumière des questions présentant une importance spéciale pour les femmes, notamment les effets de la pollution de l'environnement sur la nutrition et sur la santé, en collaboration avec la Division des politiques alimentaires et de la nutrition (ESN) (AGR - Division du développement de la recherche et de la technologie 1989: 1990/91).

- Continuer à promouvoir la ventilation des données par sexe dans les profils nutritionnels par pays (ESNA - Service de la planification, de l'analyse et de l'évaluation nutritionnelles 1989; 1990/91).

- Etudier les effets sur la condition des femmes dans des secteurs spécifiques d'analyse de facteurs tels que la mobilité de la main-d'oeuvre, les migrations, l'impact de l'ajustement structurel, et la décentralisation (ESP - Division de l'analyse des politiques 1990/91).

- Envoyer des instructions spéciales aux 40 experts qui bénéficient actuellement d'un soutien technique dans 100 projets de terrain dispersés dans le monde, pour leur rappeler d'inclure les questions relatives au rôle des femmes dans le développement dans leurs travaux de collecte de données (ESS - Division de la statistique 1989 et années suivantes).

- Inclure une analyse des données par sexe dans la sixième enquête mondiale sur l'alimentation (collaboration entre ESN - Division des politiques alimentaires et de la nutrition, et ESSA - Service d'analyse statistique - début des années 1990). Inclure dans cette analyse une estimation - indiquant le sexe des chefs de famille - de la proportion des ménages qui, d'après le niveau de leur consommation alimentaire, peuvent être considérés comme sous-alimentés.

- Promouvoir des projets de pêche spécialement conçus pour lutter contre la sous-alimentation, dont les femmes sont les bénéficiaires directes (FI - Département des pêches 1989 et années suivantes).

7. Education en matière de population et intégration des femmes dans le développement

103. b. SPHERE ECONOMIQUE

- Renforcer la CTPD, en organisant des visites dans les pays et en accordant un soutien technique concernant l'intégration des femmes dans le développement aux projets qui comportent des éléments démographiques (Unité de coordination du programme de population au sein de ESD (ESDP) 1990/91).

- Réaliser des études de cas sur le rôle des femmes et l'évolution de la population; fournir un soutien technique ou des services consultatifs aux gouvernements des Etats Membres pour la prise en considération des problèmes et facteurs liés à la population et à l'environnement dans les projets de développement de l'agriculture, des forêts et des pêches qui intéressent les femmes rurales (ESDP, en collaboration avec d'autres unités techniques 1989; 1990/91).

- Elaborer des éléments démographiques pour les intégrer dans des projets, en cours ou dans la filière, de développement rural, agricole, halieutique ou forestier, auxquels les femmes participent (ESDP 1989; 1990/91).

104. c. SPHERE SOCIALE

- Collaborer avec le Service de la promotion des femmes dans l'agriculture (ESHW) pour organiser quatre ateliers régionaux de formation sur la population, les femmes dans le développement rural et les femmes et l'environnement (1989; 1990/91).